

## Les aides pour l'achat de vélos cargo et électriques prolongées

Afin de faciliter les déplacements doux et actifs, Lorient Agglomération a mis en place une aide financière à l'achat de vélo cargo, vélos pliants et à assistance électrique en 2021. Face au très beau succès rencontré, cette aide est prolongée et même renforcée pour 2022.

Privilégier le vélo pour se rendre au travail, faire les courses, ou des sorties sportives ou de loisirs : c'est l'objectif de l'aide aux particuliers proposée par Lorient Agglomération en 2021 et reconduite pour 2022 (sont exclus les achats effectués sur Internet).

Les efforts pour favoriser les déplacements à vélo concernent plusieurs axes : l'aide à l'achat, mais aussi le développement des voies cyclables et sécurisées ainsi que la coexistence avec les autres modes de déplacement. Le Schéma Cyclable de Lorient Agglomération est d'ailleurs en cours de révision et devrait être soumis au Conseil communautaire cet été.



Depuis le lancement du dispositif en mai 2021, 170 500 € ont été débloqués pour aider plus de 900 foyers à acheter un vélo cargo, un vélo pliant ou un vélo à assistance électrique (VAE). Face à l'intérêt des habitants, Lorient Agglomération propose de renouveler cette aide pour 2022 en augmentant le montant de l'enveloppe prévisionnelle. Cette action s'inscrit pleinement dans le projet de territoire voté le 9 novembre 2021.

En ce qui concerne le projet de territoire, la question des mobilités, d'une manière générale, y occupe une place centrale. Lorient Agglomération souhaite en effet promouvoir les mobilités alternatives à l'automobile en favorisant notamment les mobilités douces.

L'aide de Lorient Agglomération suit en 2022 les mêmes règles qu'en 2021 :

- elle peut prendre en charge 20% du prix du vélo,
- elle est plafonnée à 200 € pour un VAE, à 250 € pour un vélo cargo et à 100 € pour un vélo pliant (autorisé dans les transports collectifs),
- elle est cumulable avec les éventuelles aides communales et le dispositif Bonus Vélo de l'Etat (pour les personnes non imposables),
- elle ne concerne pas les vélos de loisirs, VTT, tandem, vélo de course...
- elle est limitée à une aide par an et par foyer.

Le formulaire est disponible sur le site internet [www.lorient-agglo.bzh](http://www.lorient-agglo.bzh). Il devra être retourné, moins de trois mois après l'achat) à Lorient Agglomération par courrier postal (Direction des transports et déplacements - CS 20001 - 56314 Lorient) complété et accompagné de la facture, d'une attestation de domicile, d'une copie du certificat d'homologation, d'un relevé d'identité bancaire et d'une copie de la pièce d'identité du demandeur, des certificats d'identification et d'homologation du vélo.

Contact presse Lorient Agglomération :

Myriam Breton-Robin - 02 90 74 73 68 - 06 01 19 30 08 [mbretonrobin@agglo-lorient.fr](mailto:mbretonrobin@agglo-lorient.fr)

<https://www.lorient-agglo.bzh/actualites/espace-presse/>

